



NOTE DE TRAVAIL

ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 25 : Autres questions à examiner par la Commission technique

**NÉCESSITÉ DE METTRE À JOUR LES CADRES DE COMPÉTENCES
DU PERSONNEL DE L'AVIATION CONFORMÉMENT AUX NOUVELLES TENDANCES
EN MATIÈRE D'IA ET DE GESTION PROFESSIONNELLE DE PROJETS**

(Note présentée par la République dominicaine)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail propose une mise à jour des cadres de compétences des contrôleurs de la circulation aérienne, des électroniciens en sécurité de la circulation aérienne (ATSEP) et des inspecteurs de la sécurité de l'aviation civile (CASI).

Il est essentiel d'inclure des compétences liées à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et à la gestion professionnelle de projets (PPM), afin de répondre aux évolutions réglementaires, technologiques et stratégiques qui ont des répercussions transversales sur la performance du personnel de l'aviation et d'autres spécialistes du secteur.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre acte des informations fournies dans la présente note ;
- b) inviter le Secrétariat de l'OACI à envisager la création d'un groupe de travail multidisciplinaire chargé d'examiner et de modifier les documents d'orientation pertinents afin d'intégrer ces nouvelles compétences dans les cadres de compétences du personnel de l'aviation.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note se rapporte aux objectifs stratégiques <i>Chaque vol est sûr et sécurisé</i> et <i>L'aviation assure une mobilité fluide, accessible et fiable pour tous</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront réalisées sous réserve de la disponibilité de ressources du budget ordinaire 2026-2027-2028 et/ou de contributions extrabudgétaires et/ou de contributions volontaires.

¹ Version espagnole fournie par la République dominicaine.

Références :	Doc 10056, <i>Manuel sur la formation et l'évaluation fondées sur les compétences à l'intention des contrôleurs de la circulation aérienne</i>, Volume I — <i>Contrôle de la circulation aérienne (ATC)</i> Doc 10057, <i>Manuel sur la formation et l'évaluation fondées sur la compétence à l'intention des électroniciens en sécurité de la circulation aérienne (ATSEP)</i> Doc 10070, <i>Manual on the Competencies of Civil Aviation Safety Inspectors</i> (en anglais seulement) <i>A Guide to the Project Management Body of Knowledge (PMBOK Guide)</i>, Project Management Institute (PMI), septième édition, 2021 (en anglais seulement)
---------------------	---

1. INTRODUCTION

1.1 Dans le cadre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI, des cadres de compétences ont été établis pour les contrôleurs de la circulation aérienne, les ATSEP et les CASI, dans le but d'améliorer les niveaux de performance, de réduire les erreurs humaines et de renforcer la sécurité. Toutefois, ces cadres ont été conçus dans un environnement opérationnel conventionnel aujourd'hui profondément transformé par l'essor de l'IA et par une demande croissante de compétences en PPM.

1.2 Dans ce contexte, la présente note invite l'Assemblée à envisager une mise à jour de ces cadres de compétences afin d'y intégrer les capacités en matière d'IA et de PPM, et à demander la création d'un groupe de travail multidisciplinaire chargé de faciliter leur examen et leur intégration dans les normes et documents d'orientation de l'OACI. Une telle mise à jour contribuerait à maintenir la pertinence, l'efficacité et l'harmonisation internationale des profils techniques du personnel de l'aviation dans un environnement de plus en plus numérisé, automatisé et axé sur les projets.

2. ANALYSE

2.1 L'IA s'est imposée comme un facteur perturbateur dans l'aviation. Elle transforme les processus opérationnels, optimise la gestion du trafic aérien et permet une prise de décisions en temps réel. Cette évolution s'accompagne toutefois de défis réglementaires importants, notamment en matière d'éthique, de cybersécurité et de redéfinition des profils professionnels.

2.2 Parallèlement, la mise en œuvre de projets complexes dans l'aviation, tels que l'introduction de nouvelles technologies, de nouveaux systèmes de navigation ou d'infrastructures modernes, requiert de plus en plus des compétences formelles en PPM. Or, il est fréquent que des experts techniques assument des fonctions de gestion sans disposer de la formation nécessaire, ce qui peut engendrer des retards, des dépassements de coûts et des risques opérationnels accrus.

2.3 Dans ce contexte, il est nécessaire de mettre à jour les cadres de compétences applicables aux contrôleurs de la circulation aérienne, aux ATSEP et aux CASI, en y intégrant deux ensembles de capacités transversales :

2.4 Compétences relatives à l'utilisation de l'IA

2.4.1 L'inclusion de compétences liées à l'IA permettra d'améliorer l'interprétation des données, de faciliter l'adoption de la maintenance prédictive, de renforcer la gestion dynamique de l'espace aérien

et d'appuyer la prise de décisions fondées sur les mégadonnées. Ces capacités contribueront à renforcer la sécurité opérationnelle, à réduire les coûts et à accroître l'efficacité.

2.5 Compétences en PPM

2.5.1 Doter le personnel technique d'outils de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des projets contribuera à améliorer la qualité des livrables, à réduire les risques et à optimiser l'utilisation des ressources. Ces capacités sont essentielles pour garantir le succès des initiatives stratégiques dans l'aviation civile.

3. CONCLUSION

3.1 Face à la transformation numérique et à l'automatisation croissante du secteur de l'aviation, il est impératif de mettre à jour les cadres de compétences du personnel technique, en particulier en ce qui a trait à l'IA et à la PPM. Ces compétences sont aujourd'hui indispensables pour assurer l'efficacité opérationnelle, la sécurité et la mise en œuvre réussie des projets complexes de l'aviation.

3.2 En conséquence, il est recommandé que l'Assemblée appuie la révision des cadres de compétences existants et encourage la création d'un groupe de travail multidisciplinaire chargé de leur actualisation, afin de garantir que le personnel de l'aviation dispose des capacités requises pour relever les défis actuels et futurs du secteur.

— FIN —